

## **ALERTE SANITAIRE : Un cas de gourme confirmé au Nouveau-Brunswick**

Le 14 décembre 2018

Les services vétérinaires provinciaux du Nouveau-Brunswick ont été appelés dans l'ouest de la région le 5 novembre 2018 pour examiner un cheval qui ne mangeait plus et qui présentait une enflure au niveau de la parotide droite. Une culture a confirmé la présence de la bactérie *Streptococcus equi* (*S. equi*) quatre jours plus tard. Ce cheval a été euthanasié pour d'autres raisons de santé.

Les installations ont été mises en quarantaine le 5 novembre 2018, comme les signes cliniques indiquaient la présence potentielle de la gourme. Trois autres chevaux ont été exposés au cheval atteint de la gourme. L'un d'entre eux (un poney) a présenté des signes cliniques huit jours plus tard; une culture a confirmé la présence de la bactérie. Les deux autres chevaux ne présentaient pas de signes cliniques, mais ont aussi été testés; l'un des deux était infecté.

En date du 14 décembre 2018, les deux chevaux n'ont toujours pas présenté de signes cliniques et le poney est complètement rétabli. Les installations sont toujours en quarantaine et une série de cultures nasales est prévue avant que la quarantaine ne soit levée.

Pour en savoir plus, rendez-vous à <https://www.cahss.ca/surveillance/equine/>.